

**Hausse du point d'indice des fonctionnaires  
Départements de France appelle le gouvernement à plus de concertation**

Départements de France prend acte de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique annoncée ce jour. Dans un contexte de forte inflation, cette mesure permet de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics et contribue à l'attractivité de leurs métiers.

Cela étant, le gouvernement a de nouveau fait le choix d'avancer seul. Cette mesure, effective au 1<sup>er</sup> juillet, aura de fortes implications sur le budget des collectivités territoriales. Elle représentera une hausse de près de 115 millions d'euros sur 2022 et 230 millions en année pleine pour les Départements qui s'ajoutent à la revalorisation, là encore sans concertation, du RSA.

Les Départements, comme toute la Nation, subissent, eux-mêmes les conséquences de l'augmentation des prix, qu'il s'agisse, entre autres, de ceux de l'énergie, des denrées alimentaires ou des matériaux de construction.

*« Nous souhaitons, alors que le Gouvernement entend se rapprocher des élus locaux, qu'il passe d'une logique d'information à une démarche de co-construction. La politique du fait accompli ayant atteint ses limites, nous demandons plus de confiance au gouvernement », insiste François Sauvadet, Président de Département de France. « Je m'entretiendrai très prochainement avec la Première ministre Elisabeth Borne, pour lui indiquer que les Départements de France sont des partenaires incontournables du pacte social, à l'heure où notre pays traverse une crise profonde. Les résultats des dernières législatives en sont la parfaite illustration. Je lui rappellerai qu'elle pourra compter sur l'expertise des élus départementaux qui agissent quotidiennement au plus près des préoccupations des Français, et lui demanderai expressément un changement de méthode de travail ».*

**À PROPOS DE DÉPARTEMENTS DE FRANCE**

Départements de France est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales. Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics,
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux,
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.